

— — — — — délibération — du conseil municipal

Séance du : 5 avril 2024	
Sous la présidence de : M. Julien FREYBURGER, Maire	
Département de la Moselle	Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz
Nombre de conseillers élus : 33	
Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 8	
Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2024	

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, M. LACK, Mme SARTOR (arrivée en cours de séance, procuration de vote donnée à M. FREYBURGER), M. CICCONE, M. ZAROOUR, Mme LELUBRE (départ à 20h, procuration de vote donnée à M. ZAROOUR), M. POLLO, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. CAELLETTE, M. AVANZATO, M. LEGRAND, Mme JORDIEUX (départ à 20h, procuration de vote donnée à M. POLLO), Mme ALZIN, M. SAYIN (départ à 20h, procuration de vote donnée à M. TONIAZZO), M. MEIGNEL et Mme BARREAU.

Etaient absents excusés : Mme GALEOTTI (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme ADAMCZYK (qui a donné procuration de vote à Mme RIBLET), M. NILLES (qui a donné procuration de vote à Mme FORFERT), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à M. LEGRAND), Mme CABALLE (qui a donné procuration de vote à M. LACK), Mme THIROLOIX (qui a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme WERTHE, M. CARRELLI (qui a donné procuration de vote à Mme BARREAU) et M. RUSCHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL),

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet, M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : M. FOURRIER, Adjoint au Maire, assisté de Mme MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Rapporteur : Mme Mirella FORFERT, Conseillère Municipale.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif 2023 rapproche les prévisions inscrites au Budget 2023 des réalisations effectives en dépenses et en recettes de cet exercice.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante.

Avant l'approbation du Compte Administratif 2023 et selon l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer et le Conseil Municipal doit élire son Président de séance au sein de son Assemblée.

La Ville a retenu un niveau de vote du Budget Primitif 2023 au chapitre. La présentation du Compte Administratif est réalisée au chapitre également par parallélisme des formes.

Le Compte Administratif peut être décrit de la manière suivante :

1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **18 694 469,64 €** en 2023. Les dépenses de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **13 111 281,70 €**, soit un taux de réalisation de **70,13 %**.

Les dépenses se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les dépenses réelles de fonctionnement :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	Charges rattachées	% REALISE
4 192 141,00 €	3 409 357,91€	296 611,21 €	88,40%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants et charges quotidiennes de fonctionnement de la Collectivité: comptes 60 : fluides, fournitures..., comptes 61 et 62: les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine..., comptes 63 : les impôts et taxes et le remboursement à Rives de Moselle des charges de fonctionnement de 2023 du service informatique mutualisé (154 323,95 euros - article 62876). Elles représentent 31.29 % du total des dépenses de gestion des services et 30,28% des dépenses réelles de fonctionnement (second poste derrière les charges de personnel) et augmentent de 11,99% par rapport à la réalisation de 2023.

Cette augmentation est liée à l'inflation soutenue et à la crise énergétique dont les impacts ont été importants au niveau de la fourniture d'électricité qui a connu une forte hausse avec le renouvellement du marché en groupement avec Rives de Moselle qui a pris effet au 1er janvier 2023 (+ 250 000 euros par rapport à la réalisation de l'exercice précédent pour ce poste de dépense, article 60612.)

- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	Charges rattachées	% REALISE
7 020 107,00 €	6 820 588,42€	958,85 €	97,17%

Ce chapitre centralise les charges de personnel des agents qui œuvrent pour la Collectivité. Elles constituent le premier poste de dépenses et représentent 57,58 % du total des dépenses de gestion des services et 52,02% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre enregistre une évolution de + 2.07% par rapport à la réalisation de 2022. Cette hausse s'explique notamment par les incidences liées au GVT glissement « Vieillesse-Technicité » (avancements de grades et d'échelons des fonctionnaires) mais également par la revalorisation du point d'indice de rémunération des agents de la fonction publique de 1,5 % depuis le 1er juillet 2023.

- Chapitre 014 : Atténuations de produits

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
457 170,00 €	424 910,00 €	92,94%

Ce chapitre est destiné au règlement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (314 181 euros). Ce prélèvement a fait l'objet d'une répartition dérogatoire de la part de la Communauté de Communes "Rives de Moselle"(CCRDM). En effet, la répartition de droit commun s'élevait à 437 268,00 €.

Ce chapitre enregistre également le prélèvement opéré par les services fiscaux de la part de taxe habitation non compensée par l'Etat lorsqu'il a acté de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, pour la fraction correspondant à la hausse du taux opéré par la Commune en 2018 (article 739118) ainsi que des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
916 518,00 €	895 443,46 €	97,70 %

L'instruction comptable M14 applicable aux Collectivités Territoriales impute à ce chapitre les dépenses suivantes :

• Subvention au CCAS	400 000,00 €
• Subventions aux Associations	245 109,57 €
• Indemnités, formation et charges des élus	184 537,87 €
• Participation aux Syndicats Intercommunaux	20 184,35 €

- Participation à la mission locale 19 027,20 €
- Droits d'utilisation – Informatique en nuage 15 530,11 €
- Autres établissements publics locaux 4 920,00 €
- Contribution aux frais d'état civil 5 962,85 €
- Créances irrécouvrables 170,00 €
- Autres 1,51 €

- Chapitre 66 : Charges financières

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
93 571,18 €	87 472,11 €	93,48%

Les frais inscrits à ce chapitre correspondent aux intérêts de la dette, aux crédits ouverts en cas de nécessité pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie ainsi que pour le règlement de frais liés à la constitution de dossiers pour la souscription d'emprunts. Les intérêts de la dette ont fait l'objet d'une réalisation à hauteur de 84 972,11 euros et 2 500 euros ont été mandatés pour les frais de dossier du contrat de prêt souscrit en 2023 auprès du Crédit Mutuel.

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
29 700,00 €	26 996,66 €	90.90%

Le chapitre dédié aux charges exceptionnelles supporte :

- le remboursement de divers produits sur les exercices antérieurs et annulations de titres (267,46 euros),
- Le remboursement de la quote-part de taxe foncière assumée par l'ancien propriétaire de l'immeuble sis 7 place de la Gare, en application de l'acte de vente et de la convention de mise à disposition de ce bien par l'EPFGE auprès de la commune (111,20 euros),
- les subventions versées aux associations ayant participé aux manifestations estivales en 2022 (5 700 euros) et les subventions exceptionnelles approuvées par le Conseil Municipal en 2023 (20 918 euros - à l'Association ACTED, à la Chorale Prélude, en soutien au Collège, au Centre de sauvegarde de la faune en Lorraine, au Club de Tennis de Table et à la Protection civile de la Moselle.)

- Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
2 000,00 €	2 000,00 €	100 %

Pour l'application du 29° de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Collectivité, à hauteur du montant estimé par la Collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. La provision n'est justifiée que si le litige n'est pas définitivement tranché. Les provisions sont maintenues tant que subsiste le risque de perte. La provision ayant fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2023 a été constituée.

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
382 783,68 €	- €	-

Les dépenses imprévues sont destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, sans qu'il soit nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du Conseil Municipal pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues. Les dépenses imprévues s'exécutent dans les chapitres concernés par les mouvements de crédits. Ainsi, en 2023, 109 170 euros ont été employés pour créditer les chapitres 67 et 014, crédits dont l'emploi a été rendu compte dans la délibération du 3 novembre 2023 et 8 046,32 euros ont été fléchés vers le chapitre 66 (délibération du 1er mars 2024).

2) *Les dépenses d'ordre de fonctionnement :*

- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

CREDITS OUVERTS 2023
4 600 478,78 €

Ce chapitre consiste en la réalisation d'un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les chapitres d'ordre 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » sont abondés d'un même montant. Le premier étant une dépense et le second une recette. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
1 000 000,00 €	1 146 943,08 €	114,69%

Sont comprises dans ce chapitre des opérations de transfert entre sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement : les dotations aux amortissements (998 455,39 euros), les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine (écritures d'ordre liées aux cessions des parcelles opérées Voie Romaine, d'un cor d'harmonie etc.: 111 994,94 euros). Le solde correspond à la vente de caveaux et de cellules de colombariums.

B) Recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **13 847 423,00 € hors résultat reporté** en 2023. Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **14 064 017,69 €**, soit un taux de réalisation de 101,56 %.

Les recettes se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les recettes réelles de fonctionnement :

- Chapitre 013 : Atténuations de charges

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	% REALISE
30 000,00 €	51 997,01 €	173,32 %

Ces recettes correspondent notamment au remboursement des indemnités journalières des agents ayant subi un accident de travail par les organismes de protection sociale.

- Chapitre 70 : Produits des services

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	% REALISE
742 963,00 €	806 139,06 €	108,5%

Ce chapitre regroupe principalement les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (ex : recettes liées à la programmation du TRAM, aux inscriptions aux activités du conservatoire de musique et à la médiathèque, aux accueils de loisirs et périscolaires, aux occupations du domaine public...) ainsi que des remboursements de frais par d'autres redevables (C.C.A.S, CCRDM...):

- **Redevances pour service périscolaire** 361 033,07 €
- **Redevances pour services à caractère culturel, de loisirs et sportif** 241 347,88 €
- **Redevance d'occupation du domaine public** 44 697,33 €
- **Remboursement de frais pris en charge par la Collectivité au profit de tiers et de mise à disposition de personnel** 93 369,54 €
- **Autres produits et redevances** 65 691,24 €

- Chapitre 73 : Impôts et taxes

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	% REALISE
11 162 577,00 €	11 055 271,12 €	99,04%

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement (78,44% du total des recettes réelles de fonctionnement). Elles se décomposent comme suit :

- **Dotations CCRDM** (Attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire): **6 111 837,04 €**,
- **Fiscalité directe locale** : **4 130 696,00 €** (+ 7,6% par rapport à la réalisation de 2022 avec la revalorisation des bases des Taxes Foncières, hors locaux professionnels opérée en 2023),
- **Taxe additionnelle relative aux droits de mutation**, liée au volume des transactions immobilières : **365 436,97 €**,
- **Taxe sur la consommation finale d'électricité**, auquel un coefficient multiplicateur de 8,5 a été appliqué de droit à la Commune en 2023 : **195 930,07 €**,
- **Autres taxes** : **251 371,04 €**.
- Chapitre 74 : Dotations et participations

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	PRODUITS RATTACHES	% REALISE
1 760 875,00 €	1 770 560,27 €	35 364,00 €	102,56%

- **Dotation Globale de Fonctionnement** : **371 421,00 €**

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux Collectivités Locales. Parmi ces dotations, il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui comprend la Dotation Forfaitaire et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La Dotation Forfaitaire s'est élevée en 2023 à 239 289 €, soit une stabilisation du montant de cette dotation. La Dotation de Solidarité Urbaine a été enregistrée pour un montant de 132 132 €.

- **Participation des organismes publics** : **507 786,27 € (hors rattachements)**

Ce chapitre recouvre les participations de tiers à différentes politiques engagées par la Commune. On note principalement :

- la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les activités du périscolaire, du Relais d'assistants maternels et de l'accueil de loisirs (aide au temps libre et contrat enfance jeunesse), d'un montant de 392 329,55 euros,
- les participations de l'Etat au titre du FCTVA versé pour les dépenses éligibles d'entretien des bâtiments publics ou de voirie réalisées en 2022 (27 532,62 euros), du recensement (2 156 euros) et de la dotation pour titres sécurisés (37 500 euros.),

- la participation du Département en application de la convention portant utilisation des structures sportives par le Collège Paul Verlaine (15 772,42 euros), à la saison culturelle du Conservatoire et au festival « Mondes Sonores » (22 500 euros).

Les produits rattachés (35 364 euros) concernent une subvention notifiée par l'ADEME, relative au réseau de chaleur urbain, à intervenir.

- **Autres compensations aux pertes de ressources fiscales : 891 353,00 €**

L'Etat verse aux Collectivités une compensation pour les pertes de ressources fiscales liées aux décisions qu'il a prises dans le cadre de différentes réformes fiscales ou pour l'exonération des personnes à faibles revenus. Il s'agit des compensations au titre de la réforme de la taxe professionnelle et les compensations d'exonérations de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	% REALISE
114 108,00 €	109 150,76 €	95,66%

Ce chapitre enregistre les loyers des immeubles du domaine privé de la Ville pour 108 649,93 euros et divers produits de gestion courante (500,83 euros).

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	% REALISE
36 900,00 €	235 535,47 €	638,31%

Ce poste de recettes comprend principalement les indemnités perçues au titre des assurances pour les sinistres subis, des avoirs sur factures ainsi que l'exécution de la vente de parcelles, de caveaux et de cellules de columbarium. Ce poste comptabilise les recettes exceptionnelles, les prévisions afférentes à ce chapitre demeurent difficiles à évaluer.

2) *Excédent de fonctionnement reporté :*

- **Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté**

CREDITS OUVERTS 2023
4 847 046,64€

Ce chapitre réalise l'inscription de l'excédent d'exécution de la section de fonctionnement constaté à N-1, automatiquement reporté en section de fonctionnement sur la ligne codifiée R002 en application de l'article R 2311-12 du CGCT. Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune réalisation.

1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **13 876 788,54 €** en 2023. Les dépenses de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **6 225 507,72 €**.

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à **305 834,85 €**.

Les dépenses d'investissement se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les dépenses réelles d'investissement :

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
385 550,00 €	383 604,27 €	99,50%

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette. La dette de la Ville est constituée de cinq emprunts en 2023, tous à taux fixe. Un nouvel emprunt a été souscrit auprès du Crédit Mutuel en fin d'année 2023. L'encours de la dette est d'environ 7 407 M€ euros en fin d'exercice.

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	RESTES A REALISER au 31/12	% REALISE
1 804 080,11 €	451 527,77 €	52 976,00 €	25,03%

Les dépenses de ce chapitre se décomposent comme suit :

- **Frais d'études et d'insertion**, dont de nombreux postes de dépenses relèvent du PPI (rémunération des maîtres d'oeuvre, contrôles techniques, SPS etc) : **451 432,90 €**,
- **Frais de réalisation de documents d'urbanisme** (modification simplifiée du PLU) : **94,87 €**.

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	RESTES A REALISER au 31/12	% REALISE
3 622 486,97 €	1 356 562,68 €	252 858,85 €	37,45%

Achats et travaux divers nécessaires à la normalisation, à la remise à niveau du patrimoine ou à la nécessité des services :

- **Travaux sur le bâti et équipement mobilier et matériel:** 421 923,27 €
- **Aménagements urbains et environnement :** 448 468,80 €
- **Travaux sur réseaux :** 316 170,54 €
- **Divers équipements :** 169 961,07 €

- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
86 200,00 €	85 912,72 €	99,67%

Ce chapitre comptabilise le remboursement à Rives de Moselle des charges d'investissement de 2023 du Service Informatique mutualisé (60 712,72 euros) et la subvention d'équipement accordée à l'Olympique Maizières Lutte pour l'acquisition de matériels dont de nouveaux tapis, en partenariat avec d'autres financeurs institutionnels (25 200 euros).

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
7 478 471,46 €	3 947 900,28 €	52,79%

Ce chapitre de dépenses comprend essentiellement les dépenses liées à la programmation pluriannuelle des investissements.

- Plan Pluriannuel d'Investissement

Les dépenses relatives à la programmation pluriannuelle des investissements se portent à **4 966 021,94 € pour 2024** et se répartissent suivant le détail ci-dessous :

- **Travaux divers d'aménagement de la voirie** 336 440,76 €
- **Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Mainera** 254 979,54 €
- **Aménagement d'un accueil périscolaire et extra-scolaire Rue Sainte Marie** 1 092 226,09 €
- **Construction d'un accueil périscolaire et extra-scolaire au parc Dany Mathieu** 1 822 042,80 €
- **Réhabilitation du Complexe sportif Camille Mathieu** 1 190 831,02 €
- **Réaménagement du Quartier Kennedy** 9 360,00 €
- **Mise en valeur du patrimoine** 232 387,03 €
- **Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des réseaux d'eaux pluviales** 10 345,10 €

- **Aménagement du Centre Médico-Social pour accueillir la Police** **17 409,60 €**
- Chapitre 020 : Dépenses imprévues

CREDITS OUVERTS 2023	MANDATS EMIS 2023	% REALISE
500 000,00 €	- €	- €

Les dépenses imprévues sont destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au Budget, sans qu'il soit nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du Conseil Municipal pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues. Les dépenses imprévues s'exécutent dans les chapitres concernés par les mouvements de crédits. Ainsi, en 2023, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'utilisation de ce chapitre.

B) Recettes d'investissement par chapitre budgétaire :

Les crédits ont été ouverts à hauteur de **13 421 854,28 €** en 2023, hors résultat reporté. Les recettes de la section d'investissement ont été réalisées à hauteur de **6 060 252,88 €**.

Les restes à réaliser de recettes 2023 s'élèvent à **3 486 439,80 €**.

Les recettes d'investissement se déclinent par chapitre de la manière suivante :

1) Les recettes réelles d'investissement :

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	% REALISE
420 000,00 €	585 533,90 €	139,41%

Les recettes de ce chapitre correspondent :

- au FCTVA sur les dépenses réalisées en investissement en 2022 : **321 344,95 €**
- à la Taxe d'aménagement : **264 188,95 €**
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	RESTES A REALISER Au 31/12	% REALISE
1 576 375,50 €	826 460,70 €	3 486 439,80 €	52,43%

Ont été perçues, au cours de l'année 2023, les subventions suivantes :

ORGANISME	PROJET D'INVESTISSEMENT	MONTANT
ETAT	Produits des amendes de police (article L2334-24 du CGCT)	108 245,00 €
	Subvention dédiée à la construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire dans le parc Dany Mathieu – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 – 1 ^{er} Acompte	106 622,70 €
CAF	Subvention d'aide à l'investissement 2021 à destination du Centre Multi-Accueil : 1 ^{er} Acompte	2 795,00 €
	Subvention d'aide à l'investissement pour les travaux de réhabilitation de l'église néo-apostolique en vue de la création d'un espace périscolaire Rue Ste-Marie : 1 ^{er} Acompte	324 508,00 €
	Subvention d'aide à l'investissement pour les travaux de construction d'un espace périscolaire et extrascolaire dans le parc Dany Mathieu – Versement unique	283 547,00 €
CD 57	Subvention pour l'équipement de matériels numérique et de fabrication de la Médiathèque– Versement unique	743,00 €

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	RESTES A REALISER Au 31/12	% REALISE
3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	- €	100 %

L'exercice 2023 a vu la souscription d'un emprunt de trois millions cinq cent mille euros, au taux fixe de 4,30 % sur 20 ans, auprès du Crédit Mutuel, pour le financement de l'investissement 2023. Le versement des fonds a été opéré le 30 novembre 2023, avec une première échéance de remboursement au 31 janvier 2024.

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	RESTES A REALISER Au 31/12	% REALISE
0,00 €	1 315,20 €	- €	- %

Cette recette correspond à une annulation de mandats d'investissement opérée sur l'exercice antérieur.

- Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations

CREDITS OUVERTS 2023
2 325 000,00 €

Le chapitre 024 " Produits de cessions d'immobilisations " ne donne pas lieu à l'émission de titres et de mandats mais permet de prévoir au Budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement. C'est un chapitre sans exécution. L'ensemble des opérations de cession ne figure pas au stade de la prévision budgétaire. Seul le montant prévu du prix de cession de l'immobilisation est inscrit en recette de la section.

En raison des retards pris sur les chantiers ou de partenariats à mettre en œuvre pour l'aboutissement de projets d'aménagements concernant les bâtiments à céder, certaines ventes dont la réalisation devait aboutir sur l'exercice 2023 sont reprogrammées en 2024 (cession de la parcelle du site ex-Sorelor, périscolaire De Lattre, ancien local des Restos du cœur et Maison de l'emploi.)

2) *Les recettes d'ordre d'investissement :*

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

CREDITS OUVERTS 2023
4 600 478,78 €

Ce chapitre consiste en la réalisation d'un transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les chapitres d'ordre 023 « virement à la section d'investissement » et 021 « virement de la section de fonctionnement » sont abondés d'un même montant. Le premier étant une dépense et le second une recette. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections

CREDITS OUVERTS 2023	TITRES EMIS 2023	% REALISE
1 000 000,00 €	1 146 943,08 €	114,69%

Sont comprises dans ce chapitre des opérations de transfert entre sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement : les dotations aux amortissements (998 455,39 euros), les écritures comptables liées aux cessions de patrimoine (écritures d'ordre liées aux cessions des parcelles opérées Voie Romaine, d'un cor d'harmonie etc.: 111 994,94 euros) ; le solde étant lié à la vente de caveaux et de cellules de colombariums.

3) *Le Solde d'exécution positif reporté*

- Ligne R001 : Solde d'exécution positif reporté

CREDITS OUVERTS 2023
454 934,26 €

Le résultat excédentaire d'exécution de la section d'investissement (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent) a été reporté en tant que recette d'investissement sur la ligne budgétaire 001 au budget 2023. Ce chapitre ne fait pas l'objet de réalisation.

En conclusion, le résultat net global se décrit de la manière suivante :

RESULTAT NET GLOBAL	
FONCTIONNEMENT	2023
Recettes	14 064 017,69 €
Dépenses	13 111 281,70 €
Excédent de clôture de l'exercice	952 735,99 €
Excédent de clôture N-1	4 847 046,64 €
Total	5 799 782,63 €
INVESTISSEMENT	2023
Recettes	6 060 252,88 €
Dépenses	6 225 507,72 €
Déficit de clôture de l'exercice	165 254,84 €
Excédent de clôture N-1	454 934,26 €
Total	289 679,42 €
RESTE A REALISER	2023
Recettes	3 486 439,80 €
Dépenses	305 834,85 €
Solde des RAR	3 180 604,95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	787 481,15 €
RESULTAT CUMULE	6 089 462,05 €
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	9 270 067,00 €

Dès lors, je vous invite à :

- désigner M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire comme Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif et lui donner acte de sa présentation,
- approuver le Compte Administratif 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 27 voix pour : M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme LELUBRE, M. POLLO, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, M. CAELLETE, M. AVANZATO, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN,

Et 4 voix contre : M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme BARREAU, M. RUSCHE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-14 relatif à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour le vote du Compte Administratif,

VU l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération du 6 avril 2023 portant adoption du Budget Primitif 2023,

VU la délibération du 1er décembre 2023 portant Décision Modificative n° 1,

VU le Compte de Gestion pour le Budget principal présenté par le comptable public et approuvé par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la concordance des opérations passées sur l'exercice 2023 par le comptable public et l'ordonnateur dans le respect des crédits accordés par le Conseil municipal,

DESIGNE M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, pour l'approbation du Compte Administratif,

DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, sous la présidence de M. Daniel FOURRIER, et après que le Maire ait quitté la salle, qui peut se résumer ainsi :

BALANCE GENERALE DU BUDGET - DEPENSES				
Dépenses de l'exercice				
Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses de fonctionnement	11 964 338,62 €	1 146 943,08 €	13 111 281,70 €
011	Charges à caractère général	3 705 969,12 €	0,00 €	3 705 969,12 €
012	Charges de personnel	6 821 547,27 €	0,00 €	6 821 547,27 €
014	Atténuation de produits	424 910,00 €	0,00 €	424 910,00 €
65	Autres charges gestion courante	895 443,46 €	0,00 €	895 443,46 €
66	Charges financières	87 472,11 €	0,00 €	87 472,11 €
67	Charges exceptionnelles	26 996,66 €	0,00 €	26 996,66 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 146 943,08 €	1 146 943,08 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Dépenses d'investissement	6 225 507,72 €	0,00 €	6 225 507,72 €
16	Remboursement emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	383 604,27 €	0,00 €	383 604,27 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	451 527,77 €	0,00 €	451 527,77 €
204	Subventions d'équipement versées	85 912,72 €	0,00 €	85 912,72 €
21	Immobilisations corporelles	1 356 562,68 €	0,00 €	1 356 562,68 €
23	Immobilisations en cours	3 947 900,28 €	0,00 €	3 947 900,28 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	13 111 281,70 €	0,00 €	13 111 281,70 €
INVESTISSEMENT	6 225 507,72 €	0,00 €	6 225 507,72 €

BALANCE GENERALE DU BUDGET - RECETTES

Recettes de l'exercice

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes de fonctionnement	14 064 017,69 €	0,00 €	14 064 017,69 €
013	Atténuation de charges	51 997,01 €	0,00 €	51 997,01 €
70	Produits des services	806 139,06 €	0,00 €	806 139,06 €
73	Impôts et taxes	11 055 271,12 €	0,00 €	11 055 271,12 €
74	Dotations et participations	1 805 924,27 €	0,00 €	1 805 924,27 €
75	Autres produits gestion courante	109 150,76 €	0,00 €	109 150,76 €
77	Produits exceptionnels	235 535,47 €	0,00 €	235 535,47 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
	Recettes d'investissement	4 913 309,80 €	1 146 943,08 €	6 060 252,88 €
10	Dotations fonds divers réserves (sauf 1068)	585 533,90 €	0,00 €	585 533,90 €
13	Subventions d'investissement	826 460,70 €	0,00 €	826 460,70 €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €
23	Immobilisations en cour	1 315,20 €	0,00 €	1 315,20 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	1 146 943,08 €	1 146 943,08 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Recettes	Résultat	Affectation	TOTAL SECTION
FONCTIONNEMENT	14 064 017,69 €	R002 4 847 046,64 €		18 911 064,33 €
INVESTISSEMENT	6 060 252,88 €	R001 454 934,26 €	R1068	6 515 187,14 €

RESULTAT NET GLOBAL	
FONCTIONNEMENT	2023
Recettes	14 064 017,69 €
Dépenses	13 111 281,70 €
Excédent de clôture de l'exercice	952 735,99 €
Excédent de clôture N-1	4 847 046,64 €
Total	5 799 782,63 €
INVESTISSEMENT	2023
Recettes	6 060 252,88 €
Dépenses	6 225 507,72 €
Déficit de clôture de l'exercice	165 254,84 €
Excédent de clôture N-1	454 934,26 €
Total	289 679,42 €
RESTE A REALISER	2023
Recettes	3 486 439,80 €
Dépenses	305 834,85 €
Solde des RAR	3 180 604,95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	787 481,15 €
RESULTAT CUMULE	6 089 462,05 €
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	9 270 067,00 €

APPROUVE le Compte Administratif 2023 et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération exécutoire compte-tenu de sa publication 8 avril 2024 et de sa transmission à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz le 8 avril 2024.
Pour extrait conforme, Maizières-lès-Metz, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Président de Rives de Moselle,
1^{er} Vice-Président du Département de la Moselle,



Julien FREYBURGER

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 057-215704339-20240405-20240504MLM1_2-DE